



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## RELATIVE AUX RÉVISIONS ALLÉGÉES, À LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLUi DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE ET À LA MODIFICATION DU SPR-AVAP D'AMBOISE

Par arrêté N°2026-02 du 9 janvier 2026, le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux 3 révisions allégées, à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes du Val d'Amboise et à la modification de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) d'Amboise.

Le dossier d'enquête publique unique sera consultable par toutes les personnes intéressées, **du Jeudi 5 Février 2026 à 9 H au Vendredi 6 Mars 2026 à 16H30**, aux jours et heures d'ouverture au public de la Maison de l'Habitat de la Communauté de communes du Val d'Amboise, 5 rue d'Amboise à Nazelles-Négron, ainsi que dans toutes les mairies des communes du territoire de Val d'Amboise, à savoir : Amboise, Cangey, Chargé, Limeray, Lussault-sur-Loire, Montreuil-en-Touraine, Mosnes, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint-Ouen-les-Vignes, Saint-Règle et Souvigny-de-Touraine.

Monsieur Jean-Pierre VIROULAUD est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour mener l'enquête publique.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du responsable du projet représenté par Madame Solange NOLOT, responsable du service Urbanisme-Planification de la Communauté de communes du Val d'Amboise – mél : [urba@cc-valdamboise.fr](mailto:urba@cc-valdamboise.fr) ; adresse postale : 9 bis, rue d'Amboise à Nazelles-Négron (37530).

Le dossier sera également consultable sur le site internet dédié :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7058/>



Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le projet :

- Par voie numérique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse [enquete-publique-7058@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7058@registre-dematerialise.fr),
- Par voie manuscrite sur un registre papier mis à la disposition du public dans toutes les mairies des communes du territoire de Val d'Amboise, ainsi qu'à la Maison de l'Habitat,
- Par voie postale à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Communauté de communes du Val d'Amboise, 9 bis rue d'Amboise - 37530 Nazelles-Négron.

**Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours, lieux et heures suivants :**

- **Vendredi 6 Février 2026 de 9h à 12h à la Maison de l'Habitat de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;**
- **Mercredi 11 Février 2026 de 9h à 12h à la Mairie d'Amboise ;**
- **Mercredi 18 Février 2026 de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Limeray ;**
- **Lundi 23 Février 2026 de 14h à 17h à la Mairie d'Amboise ;**
- **Samedi 28 Février 2026 de 9h à 11h45 à la Mairie de Montreuil-en-Touraine ;**
- **Vendredi 6 Mars 2026 de 13h30 à 16h30 à la Maison de l'Habitat de la Communauté de communes du Val d'Amboise.**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture, et au service Urbanisme-Planification de la Communauté de communes du Val d'Amboise pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis réglementaires recueillis, des observations du public, du rapport, des conclusions et de l'avis motivé du Commissaire Enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Communautaire, autorité compétente pour l'approuver.